

CONCOURS DU CENTRE DES ARTS DU LIVRE JOURNEES PORTES OUVERTES Vendredi 21 et samedi 22 juin 2024

Objet du concours : « L'AAAV prend des couleurs » : Reliure **MONOCHROME**

Le format du livre, le thème du livre et la structure de la reliure sont libres.

Il s'agit de choisir **une couleur** pour sa reliure et de la décliner sous toutes ses formes (camaïeu, dégradés, empreintes...). Vous pouvez mixer les matériaux tout en conservant la couleur choisie. Le titre et les gardes seront également de la même couleur.

Attention : le blanc, le noir et le gris sont exclus.

Participants : Concours ouvert aux élèves et aux anciens élèves de l'AAAV.

Anonymat : Toute réalisation doit être anonyme. Les œuvres reconnaissables ou collectives sont bienvenues et seront exposées, mais ne participeront pas au concours.

Dépôt des réalisations : les reliures mises sous enveloppe ainsi que le bulletin de participation sont à déposer au plus tard au secrétariat de l'AAAV : **le lundi 10 juin 2024**.

PRIX DU CONCOURS

- ❖ **Prix de l'AAAV** attribué par un jury composé d'un ou deux représentant(s) administrateurs de l'AAAV ainsi qu'un membre représentant une institution proche des métiers du concours (libraire, bibliophile, autres...).

Ce jury choisira parmi une sélection de livres retenus par les enseignants.

- ❖ **Prix des enseignants « par niveau d'étude »** attribué par les enseignants distinguant la **meilleure réalisation** en reliure de sa catégorie :
 - 1^{ère} année (+ élèves de cours tous niveaux, de niveau 1)
 - 2^{ème} année (+ tous niveaux, de niveau 2)
 - 3^{ème} année et/ou CAP (+ tous niveaux, de niveau 3)(Pour les élèves en cours « tous niveaux », l'enseignant suggérera la catégorie la plus adaptée à leur niveau)
- ❖ **Prix de décor** attribué par Florent Rousseau récompensant un haut niveau de technicité et d'élégance de la reliure :
 - Toutes réalisations confondues : élèves inscrits en cours (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année/C.A.P., décor du livre), ainsi que les élèves des modules, des stages et les anciens élèves.
- ❖ **Prix du public** (toutes catégories confondues) soumis au vote des visiteurs durant les Journées Portes Ouvertes.

REMISE des PRIX : le vendredi 21 juin 2024 à 18h

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme de Formation Professionnelle non assujéti à la TVA (art. 261-7 du CGI)